

Coupes budgétaires 2026

Opposition des institutions HéviVA

Dans le cadre du budget 2026, le Conseil d'Etat a annoncé son intention de diminuer le financement des charges d'entretien et des frais généraux des EMS/EPSM.

Les institutions membres de HéviVA rejettent les coupes budgétaires annoncées par le Conseil d'Etat.

Les EMS/EPSM contribuent déjà aux économies du Canton

Ces dix dernières années, les EMS/EPSM ont dû prendre à leur charge diverses obligations qui découlent de la loi, en absence de décisions par l'Etat d'octroi des financements nécessaires, par exemple :

- Temps de change : le temps pour se changer et se rendre des vestiaires sur le lieu d'activité fait partie du temps de travail (CCT-San). Coût non-financé à charge d'un EMS/EPSM de 100 lits : CHF 180'000.- ou 2,2 EPT supplémentaires.
- Personnel intérimaire : afin de respecter les dotations (contrôlées par le CIVESS), les institutions ont l'obligation de remplacer le personnel absent. Le recours au personnel intérimaire engendre un surcoût. Coût non-financé à charge d'un EMS/EPSM de 100 lits : CHF 200'000.-.
- Assurance perte de gain : en lien direct avec les absences, les montants des primes d'assurances perte de gain maladie et accident ont explosé ces dernières années. Coût non-financé à charge d'un EMS/EPSM de 100 lits avec une masse salariale de CHF 8 millions : CHF 40'000.- pour chaque 1% d'augmentation de prime.
- Sécurité informatique : les cyberattaques se multiplient, tandis que les obligations légales de protection des données augmentent. Coût non-financé à charge d'un EMS/EPSM de 100 lits : CHF 7'000.- (par exemple pour une messagerie sécurisée).

Les coupes vont affecter durablement le fonctionnement des EMS/EPSM

Dans son courrier du 30 septembre aux faïtières, la présidente du Conseil d'Etat mentionne une « *baisse tarifaire équivalente à 3 francs par journée d'hébergement en moyenne en 2026.* » Toutefois, cette mesure est destinée à durer dans temps. Les services de l'Etat l'ont confirmé : 2027 ne verra pas un retour au tarif 2025.

Les coupes vont au-delà de la cible annoncée

Le Conseil d'Etat entend économiser sur le versement des prestations complémentaires dont bénéficient au moins 75% des résidents. Toutefois, afin d'éviter une inégalité entre résidents en fonction de leurs moyens financiers, la baisse tarifaire s'appliquera à l'ensemble des résidents. Pour les EMS/EPSM la perte de financement ne sera pas de CHF 14,1 millions comme voulu par le Conseil d'Etat. Elle sera plus proche de CHF 20 millions en incluant les résidents autonomes financièrement.

Les coupes pour les EMS/EPSM sont disproportionnées par rapport aux autres acteurs

Le Conseil d'Etat entend voir l'ensemble des acteurs participer aux mesures d'économie. Mais les EMS/EPSM se retrouvent à contribuer autant que le CHUV (CHF 20 millions), alors que le budget annuel total des premiers se monte à CHF 910 millions, tandis que le budget du second atteint les CHF 2 milliards.

Les coupes mettent en péril la qualité de vie des résidents

Le Conseil d'Etat propose de couper dans les charges d'entretien et les frais généraux des EMS/EPSM. Mais, la grande majorité des postes concernés (énergie, contrats d'entretien, informatique) fait l'objet d'engagements contractuels à moyen ou long terme. L'alimentation et les activités sociales sont les seuls leviers possibles à court terme. Les prestations, en qualité ou quantité, seront affectées.

Les coupes mettent en péril la sécurité matérielle et financière des institutions

Le Conseil d'Etat ne prend pas en compte la réalité économique des EMS/EPSM. En 2023, un tiers des institutions était dans les chiffres rouges. Sur CHF 910 millions de chiffre d'affaires, le bénéfice cumulé par l'ensemble des EMS/EPSM se montait à CHF 16 millions. De fait, ce montant représente 1,7% pour un taux d'hébergement de 98%, selon les normes imposées par l'Etat. Pour 2026 les coupes annoncées représentent jusqu'à 5% des frais généraux, sans commune mesure avec les 1,7% de bénéfice cumulé en 2023. Avec les coupes proposées, les deux tiers des EMS/EPSM risquent de se trouver en déficit.

Les coupes sont de fausses économies

Le Conseil d'Etat vise des économies. Mais, il devra en assumer les coûts. Les coupes priveront les institutions membres de la petite marge de manœuvre qui leur reste pour être innovantes, proposer et tester de nouvelles formes d'accompagnement ou d'hébergement. L'obligation de puiser dans des réserves pour compenser les manques de revenus diminuera la capacité à répondre aux exigences de subsidiarité imposées par les services de l'Etat et se traduira par une augmentation des coûts pour ce dernier. Ainsi, par exemple, les institutions membres ne pourront plus payer sur leurs réserves les concours d'architecte dans le cadre du PIMEMS.

Les coupes sont inopportunes

Le Conseil d'Etat propose des coupes, alors que l'heure est aux investissements. A la veille d'une augmentation sans précédent des besoins pour l'accompagnement des personnes âgées ou atteintes dans leur santé mentale, les propositions de coupes sont en clair décalage avec les enjeux du moment. Elles mettent à mal notamment la réalisation des objectifs du projet « Vieillir 2030 ». Aujourd'hui, déjà, plus de 625 personnes dans le canton sont, à leur domicile ou à l'hôpital, en attente d'une place d'hébergement en EMS/EPSM. La population vaudoise paiera demain toute économie réalisée aujourd'hui.

Les coupes en urgence artificielle et sans consultation mettent à mal le partenariat parapublic

Le Conseil d'Etat a choisi d'effectuer des coupes sans dialoguer ou consulter les partenaires du parapublic responsables de la mise en œuvre des politiques publiques. Apparemment, la volonté était de réaliser des coupes politiquement neutres, sans effet sur les collaboratrices ou collaborateurs et sans toucher à la part du financement direct de l'Etat, soit le financement

résiduel. S'il n'y a pas a priori de bonnes coupes, l'urgence et l'absence de dialogue ne sont pas propices à limiter les effets négatifs.

En conclusion

Pour les motifs exposés ci-dessus, les institutions membres de HévivA invitent le Grand Conseil et, notamment sa commission des finances, à ne pas valider les coupes proposées par le Conseil d'Etat. Aujourd'hui, un EMS/EPSM de 100 lits réalise 35'770 journées annuelles. Les coupes de CHF 3.- par jour représentent un montant de CHF 107'310.-. Alors que les surcoûts non-financés déjà pris à charge par le même EMS/EPSM se montent au minimum à CHF 420'000.- soit CHF 11.70 par jour. Avec 7'052 lits dans le canton (chiffre 2023), les EMS/EPSM épargnent donc déjà à l'Etat, annuellement, plus de CHF 29 millions (soit plus du double de la cible du Conseil d'Etat).
